

DÉFENDEUR / DEFENDANT
FORESTERIE LEONARD INC.
[REDACTED]
MONT-TREMBLANT, QC
[REDACTED]

POURSUIVANT / PROSECUTOR
VILLE DE MONT-TREMBLANT
1145 De Saint-Jovite
Mont-Tremblant, QC
J8E 1V1

Date infraction / Offence date : 2025-07-11

J'ai des motifs raisonnables de croire que le défendeur a commis l'infraction suivante :
I have reasonable grounds to believe that the defendant has committed the following offence :

LIEU D'INFRACTION / WHERE COMMITTED : 5 CH PAQUETTE À / AT 19:47

Le 11 juillet 2025, la défenderesse, étant propriétaire d'un immeuble situé sur les lots 3 942 601, 5 805 550, 3 942 603, 3 646 249, 3 942 605 et 3 942 604 du cadastre du Québec, portant l'adresse 5, chemin Paquette à utiliser ou laisser utiliser un haut-parleur ou un appareil amplificateur à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment, de façon que le son émis soit audible à une distance de 15 mètres ou plus de la limite du terrain ou de l'immeuble, contrevenant ainsi à l'article 5.4 du règlement (2022)-204 relatif aux nuisances, se rendant ainsi passible d'une amende minimale de 400\$ plus les frais pour une personne morale, suivant les dispositions de l'article 7.2 du même règlement.

Peine minimale prévue / Minimum sentence : 400.00 \$

[REDACTED]

Substitué du procureur général ou
personne autorisée par le poursuivant
Attorney General's prosecutor, or
person authorized by the prosecutor

[REDACTED]

Signature
[REDACTED]

2025-07-18

Date

DATE DE SIGNIFICATION DU CONSTAT DATE OF SERVICE OF STATEMENT		Lorsque signifié par la poste, la date indiquée sur l'avis de réception ou de livraison ou celle indiquée sur l'enveloppe.	CELLE-CI : THE FOLLOWING :	DATE	HEURE TIME
		When served by mail, the date indicated on the notice of receipt or delivery or the date indicated on the envelope.	OU OR	LORSQUE SIGNIFIÉ PAR : WHEN SERVED BY :	☐ HUISSIER BAILIFF
			SIGNATURE		

AVIS DE RÉCLAMATION REQUEST FOR SENTENCE					
PEINE RÉCLAMÉE : SENTENCE :	400.00 \$ +	FRAIS : COSTS :	168.00 \$ +	REMORQUAGE : TOW AMOUNT :	0.00 \$ + CONTRIBUTION : 0.00 \$ = TOTAL RÉCLAMÉ : TOTAL AMOUNT : 568.00 \$

Motifs de la peine plus forte que la peine minimale :
Grounds for a greater sentence than the minimum sentence :

SI UNE PEINE PLUS FORTE QUE LA PEINE MINIMALE EST RÉCLAMÉE, LE DÉFENDEUR QUI TRANSMET UN PLAIDOYER DE CULPABILITÉ EN CONTESTANT LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE N'EST PAS TENU DE TRANSMETTRE LE MONTANT TOTAL D'AMENDE ET DE FRAIS RÉCLAMÉ. IF A GREATER SENTENCE THAN THE MINIMUM SENTENCE IS REQUESTED AND IF THE DEFENDANT TRANSMITS A PLEA OF GUILTY BUT CONTESTS THE GREATER SENTENCE REQUESTED, HE IS NOT REQUIRED TO TRANSMIT THE WHOLE AMOUNT OF THE FINE AND COSTS REQUESTED.

POURSUIVANT / PROSECUTOR
VILLE DE MONT-TREMBLANT
1145 De Saint-Jovite
Mont-Tremblant, QC
J8E 1V1

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ
OU DE NON-CULPABILITÉ
(Voir instructions au verso)

PLEA OF GUILTY OR NOT GUILTY
(See instructions on back)

Détacher ici et retourner à l'adresse mentionnée ci-dessous.
Detach here and return to the address indicated below.

Cour municipale de Mont-Tremblant
1145 Rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant, QC
J8E 1V1
Tél. / Phone : [REDACTED]

DÉFENDEUR / DEFENDANT
Courriel / Email : _____

À L'INFRACTION DÉCRITE AU CONSTAT N° CAE250902 , JE SOUSSIGNÉ(E) PLAIDE :
TO THE OFFENCE DESCRIBED IN STATEMENT , I, THE UNDERSIGNED, PLEAD :

☐ COUPABLE
GUILTY

☐ COUPABLE, MAIS JE CONTESTE LA PEINE PLUS FORTE RÉCLAMÉE
GUILTY, BUT I CONTEST THE GREATER SENTENCE REQUESTED

☐ NON COUPABLE
NOT GUILTY

SIGNATURE DU DÉFENDEUR (PERSONNE MORALE, VOIR VERSO)
SIGNATURE OF DEFENDANT (FOR LEGAL PERSON, SEE BACK)

DATE

QUALITÉ - QUALITY

SI NOUVELLE ADRESSE, L'INSCRIRE
IF ADDRESS HAS CHANGED, INDICATE NEW ADDRESS _____